

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 mars 2025

FAIRE EXÉCUTER LES PEINES D'EMPRISONNEMENT FERME - (N° 374)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL44

présenté par
M. Kervran, rapporteur

ARTICLE 2

I. – À l'alinéa 7, substituer aux mots :

« en cas de prononcé d'un »

les mots :

« aux peines d' ».

II. – En conséquence, au même alinéa, substituer au mot :

« assorti »

le mot :

« assorties ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.